

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

24 novembre 2020

Français

Original : anglais

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Questions financières ayant un rapport avec la Convention
et les Protocoles y annexés**

**Coûts estimatifs
Sixième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée
de l'examen de la Convention**

Rectificatif

1. Page de couverture

Lire comme indiqué ci-dessus le bloc indicatif gauche.

2. Paragraphe 1

Substituer au texte actuel :

1. Les Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ont décidé que la sixième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention se tiendrait pendant cinq jours, du 13 au 17 décembre 2021.
-

